

**ARRETE DU PRESIDENT – Personnel n°2026/06/060
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saujon,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2020/12/06 du 8 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion et fixant les dispositions relatives à l'avancement de grade et à la promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	Mme Carole BRUNET-ARTAXET (examen professionnel)	Assistant Socio-éducatif	01/09/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	Mme Carole ABATE	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2026
2.	Mme Christine MORIN	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	M. Yohann MERCIER	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : Agent social principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	Mme DOUTEAU Marie-Josée	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : La Directrice du C.C.A.S. est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché au C.C.A.S.,
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à SAUJON, le 2 juin 2026



Pour Le Président,
La Vice-Présidente,

M. PREVOT

PUBLIÉ LE : 10/06/2026